

CIDE de l'académie de Poitiers Mouvement 2026

Lundi 2 février 2026 17h30-19h00 visio	<u>Commission interdiocésaine de l'emploi n°1</u> : Etat des départs en retraite, demandes de mutations, postes demeurés vacants. Préparation des documents du mouvement.
Mardi 3 février 2026	Envoi des formulaires n°1 et 2 aux établissements.
Vendredi 27 février 2026	Date limite de retour au chef d'établissement des demandes de mutation (<u>Formulaire n° 1</u>) accompagnées de l'ancienneté générale des services.
Mardi 3 mars 2026	Date limite de retour à la DDEC de POITIERS par les chefs d'établissement du <u>formulaire n° 2</u> accompagné des <u>formulaires n°1</u> et des <u>anciennetés générales des services</u> pour chaque enseignant demandeur.
Mercredi 18 mars 2026 9h00 – 12h00 DDEC POITIERS	Bureau CIDE pour validation des listes à publier Envoi dans les écoles des listes des postes à pourvoir et des documents nécessaires pour postuler.
Mercredi 22 avril 2026	Date limite de retour à la DDEC de POITIERS des candidatures aux postes publiés. ATTENTION à bien respecter ce délai.
Mercredi 29 avril 2026 14h00 – 17h00 DDEC POITIERS	<u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 2</u> Vérification de l'ancienneté des demandeurs et classification des demandeurs par ordre de priorité.
Mercredi 27 mai 2026 9h00 – 13h00 DDEC POITIERS	<u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 3</u> : première phase du mouvement Avis sur les propositions de nominations. Vérification de l'ancienneté des PES et des demandes extérieures.
	Propositions aux chefs d'établissement et nominations dans les écoles ; envoi aux enseignants concernés.
	Publication et envoi de la liste des postes restants aux demandes extérieures et aux enseignants stagiaires.
Jeudi 4 juin 2026	Date limite de retour à la DDEC de POITIERS des candidatures aux postes publiés (demandes extérieures, enseignants stagiaires).
Mercredi 10 juin 2026 9h00 – 12h00 DDEC POITIERS	<u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 4</u> : deuxième phase du mouvement Nominations demandes extérieures, affectations enseignants ayant validé leur année de stage. Envoi aux chefs d'établissement, aux enseignants concernés.
Mardi 30 juin 2026 17h30 – 19h00 Visio	<u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 5</u> : Affectations lauréats concours pour année de stage.
Jeudi 9 juillet 2026 9h00 -12h00 DDEC POITIERS Visio ou présentiel	<u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 6</u> : Affectations des enseignants-suppléants en CDI.